



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication de la feuille de route de décarbonation de la filière Papier-Carton

Paris le 9/03/2022
N° 2130

Barbara Pompili, ministre de la Transition Ecologique et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, en lien avec le **Comité Stratégique de Filière Chimie-Matériaux** et **l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL)**, annoncent ce jour la publication de la feuille de route de décarbonation de la filière Papier-Carton.

Alors que la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) fixe pour le secteur de l'industrie un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 35% d'ici 2030 par rapport à 2015, la présente feuille de route vise à identifier les leviers de décarbonation de l'industrie papetière afin de tenir cet objectif et d'identifier les investissements nécessaires pour y parvenir. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'article 301 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Emettrice de 2 MtCO₂ en 2019, soit 2,3 % des émissions liées à l'activité industrielle sur le territoire national, l'industrie papetière a déjà réduit ses émissions de 45% sur la période 2005-2015. **Dévoilé ce jour, son objectif est de baisser de 39% ses émissions en 2030 par rapport à 2015**, tout en augmentant sa capacité de production de près de 5% sur la même période. Elle fera appel à deux leviers principaux : l'efficacité énergétique d'une part (récupération de chaleur fatale, autoconsommation de biogaz), la production de chaleur bas-carbone d'autre part (biomasse et combustibles solides de récupération).

Les ministres saluent les efforts de la filière, qui a su se saisir rapidement des dispositifs du plan France Relance afin de concrétiser ou d'accélérer les investissements des acteurs dans ce domaine. En effet, depuis son lancement en septembre 2020, **9 projets ont déjà été soutenus dans le cadre des appels à projet décarbonation de l'industrie de l'ADEME, permettant d'assurer une réduction des émissions annuelles de gaz à effet de serre d'environ 230 000 t CO₂**. La pérennisation de ce soutien, permise par le plan d'investissement France 2030, favorisera le maintien de cette dynamique.

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a déclaré : « *Nous poursuivons notre travail avec les différentes filières industrielles pour décarboner rapidement l'industrie, et réduire notre dépendance aux énergies fossiles.. Je salue les objectifs ambitieux fixés par la filière papetière, qui s'inscrivent pleinement dans cette logique. L'Etat continuera d'accompagner la filière pour lui permettre de décarboner ses processus de production. Nous posons ainsi les bases d'une économie plus durable et plus forte.* »

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a déclaré : « *Cette feuille de route s'ajoute à celles élaborées en mai 2021 pour l'acier et l'aluminium, le ciment et les matériaux, ainsi que la filière chimie. Ce sont près de 80% des émissions industrielles françaises qui font désormais l'objet d'une stratégie détaillée de diminution de leur empreinte carbone. Dans l'esprit de France 2030, ces travaux sont fondamentaux pour faire aussi de la décarbonation un atout de compétitivité industrielle.* »

Philippe d'Adhémar, Président de COPACEL, a déclaré : « *L'industrie papetière a, par son engagement, déjà réduit ses émissions de gaz à effet de serre de près de 55 % entre 2005 et 2020. Cette dynamique sera poursuivie, tout en augmentant la production papetière, dès lors que les entreprises auront accès aux leviers identifiés dans cette Feuille de Route. Il sera ainsi essentiel qu'elles puissent disposer d'un accès compétitif à ses matières premières biosourcées (bois, vieux papiers) ainsi qu'à une électricité décarbonée. Au-delà de cette réduction de ses émissions directes, l'industrie papetière lutte aussi contre le changement climatique en dynamisant l'activité du puits forestier et en prolongeant la séquestration du carbone grâce au recyclage des produits en papier/carton* ».

Contacts presse :

Cabinet de Barbara Pompili
secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
presse@industrie.gouv.fr

A propos du Comité stratégique de filière Chimie et Matériaux

Les comités stratégiques de filière (CSF) ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des « contrats de filière », les enjeux clés et les engagements réciproques de l'État et des industriels de 19 filières stratégiques de l'industrie française.

Le CSF « Chimie et Matériaux » regroupe les fédérations des branches Chimie (France Chimie, FEBEA, FIEPC et FNCG), Plasturgie et Composites (Polyvia), Papier Carton (COPACEL) et du caoutchouc (SNCP), les représentants de la CFTD et de la CFE-CGC et des Ministères signataires (Economie, Transition écologique et Travail).

A propos de COPACEL

COPACEL (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est le syndicat professionnel représentant les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons.

COPACEL rassemble 74 entreprises, employant près de 11 000 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros. Elle a pour mission, entre autres, d'améliorer la compétitivité et le développement de l'industrie papetière, d'accompagner les entreprises du secteur, et de favoriser les bonnes pratiques notamment en matière de transition écologique et d'économie circulaire.